

Sujets pour l'oral de Libertés et droits fondamentaux à l'examen d'entrée au CRFPA
2007 : NANTES

« Libertés et droits fondamentaux »

- Commentez la phrase suivante de Michel Villey : « Supposez que soient pris au sérieux les droits-libertés, la propriété et la liberté contractuelle, on aboutit à priver les masses laborieuses de leur droit au minimum vital, à des monstruosité et colossales inégalités dans le bien-être matériel qu'a produites le capitalisme. Sur ce point la critique de Marx est difficilement réfutable ».

- Le droit au logement.

- La propriété privée est-elle toujours un droit inviolable et sacré ?

- Internet et vie privée

- « Liberté, égalité, fraternité » : la République française est-elle fidèle à sa devise ?

- Au visa de l'article 11 de la Déclaration de 1789, le Conseil Constitutionnel considère, que « le pluralisme des quotidiens d'information politique et générale... est en lui même un objectif de valeur constitutionnelle », dans la mesure où « la libre communication des pensées et des opinions(...) ne serait pas effective si le public auquel s'adressent ces quotidiens n'était pas à même de disposer d'un nombre suffisant de publications de tendances et de caractères différents. » (CC 10-11 octobre 1984 Entreprises de presse GDCC Confirmé par CC 29 juillet 1986 Entreprises de presse AJDA 1986 538)

Commentez.

- Commentez le texte suivant : « Grâce aux nouvelles puces radio-communicantes (RFID), ces étiquettes intelligentes qui remplacent peu à peu le code-barre, une multitude d'informations peuvent être collectées à des fins commerciales mais aussi sécuritaires voire militaires... cette technologie fait peser une réelle menace sur la démocratie. Grâce à la communication avec les objets, via Internet, rares seront nos déplacements, nos habitudes, nos préférences qui échapperont aux mouchards du plus grand réseau de surveillance jamais créé. » M. Alberganti, « Sous l'œil des puces » « La RFID et la démocratie », Actes Sud, 2007.

- Le contrôle facultatif de constitutionnalité des lois est-il suffisant ?

- L'impératif écologique et la restriction des libertés individuelles en démocratie.

- Droit à la retraite et égalité des droits sont-ils compatibles?

- La collégialité est-elle une garantie du procès équitable ?
 - Faut-il restaurer la censure dans les arts plastiques ?
 - Le droit de grève est-il compatible avec le service public minimum.
 - La réforme de la carte judiciaire remet-elle en cause l'accès à la justice ?
-
- La prostitution, liberté d'y recourir, liberté de s'y adonner.
 - La liberté de la presse peut-elle être assurée grâce à l'argent de la publicité ?
 - L'interpellation de l'étranger en situation irrégulière porte-t-elle atteinte aux libertés et droits fondamentaux ?